

Le, 1er Décembre 1966

Société Anonyme
ANDRÉ CITROËN

Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e

METHODES REPARATIONS

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

NOTE D'INFORMATION N° 11

VEHICULES TOUS TYPES

Révision obligatoire

La révision qui était faite jusqu'à présent à 500 km, sera désormais effectuée entre 1000 et 1500 km.

La première vidange du moteur et de la boîte de vitesses sera effectuée à cette occasion.

Cependant, lors de la prise en main du véhicule par le client, il y a lieu de recommander de vérifier fréquemment le niveau d'huile moteur, la consommation d'huile d'un moteur neuf étant plus élevée que celle d'un moteur rôdé (1).

(1) Indiquer également au client la qualité de l'huile d'appoint à utiliser (voir N.T. 18 Gén.).